The Employment Equity Program for Women in the New Brunswick Civil Service 1987 Annual Report

Le Programme d'égalité en matière d'emploi à l'intention des femmes de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick Rapport annuel 1987

WOMEN'S DIRECTORATE
PROVINCE OF NEW BRUNSWICK

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

LE PROGRAMME D'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI À L'INTENTION DES FEMMES DE LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT ANNUEL 1987

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE
PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

AVRIL 1988

ISSN 0835-4928

(Available in English)

Situation au 31 décembre 1987

Table des matières

Avant-propos i

Remerciements ii

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK 1

I Vue d'ensemble 1
II Grandes tendances pendant la dernière année 1
III Tendances dans les emplois traditionnels 2
IV Écart salarial 2
V Principales activités 3

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1987.....4

VI Représentation 4
VII Possibilités de perfectionnement 6
VIII Lignes de conduite et pratiques en matière d'emploi 6
IX Concours dans l'ensemble de la Fonction publique, 1987 (du 1er janvier au 31 décembre 1987).....8

PROFILS DES MINISTÈRES 10

Affaires municipales et Environnement 11
Agriculture 12
Aide au revenu 14
Approvisionnement et Services 15
Bureau du contrôleur 16
Commerce et Technologie 17
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance 18
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail 20
Conseil de gestion 21
Éducation 23
Enseignement supérieur et Formation 25
Finances 27
Justice 29
Pêches 31
Ressources naturelles et Énergie 32
Santé et Services communautaires 34
Secrétariat du Cabinet 36
Tourisme, Loisirs et Patrimoine 37
Transports 38
Travail 40

Table des matières (suite)

RAPPORTS ET TABLEAUX STATISTIQUES

A. DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Tableau 1 Nombre d'employé(e)s permanent(e)s dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, de décembre 1980 à décembre 1987.....41

Tableau 2 Age moyen et années de service au sein de la Fonction publique, 31 décembre 1986 et 31 décembre 1987.....42

Tableau 3 Répartition des employé(e)s dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick, au 31 décembre 1984, 1986 et 1987.....43

Tableau 4 Représentation par catégorie professionnelle, au 31 décembre 1980, 1982, 1984, 1986 et 1987 44

Tableau 5 Représentation par catégorie professionnelle et par groupe d'emploi, au 31 décembre 1984, 1986 et 1987 45

Tableau 6 Salaire annuel moyen par catégorie et groupe d'emploi, au 31 décembre 1984, 1986 et 1987 48

Tableau 7 Représentation par échelle salariale, au 31 décembre 1984, 1986 et 1987 51

B. PAR MINISTÈRE

Tableau 8 Représentation, au 31 décembre 1987 52

Tableau 9 Salaire moyen, au 31 décembre 1986, 1987 54

Annexe A Responsabilités et rôles relatifs à l'égalité en matière d'emploi 56

AVANT-PROPOS

La Direction générale de la condition féminine est chargée de proposer et d'élaborer des lignes de conduite et des programmes gouvernementaux susceptibles d'améliorer la condition économique, sociale et juridique des femmes du Nouveau-Brunswick. Elle a également reçu le mandat de proposer, d'élaborer et d'analyser des lignes de conduite qui s'appliquent à l'emploi et à l'avancement des femmes dans la Fonction publique, et de rédiger un rapport annuel au sujet du Programme d'égalité en matière d'emploi dans la Fonction publique.*

Voici le deuxième rapport annuel sur le Programme d'égalité en matière d'emploi à l'intention des femmes de la Fonction publique. Il passe en revue l'année civile allant du 1er janvier au 31 décembre 1987 et fait état des changements dans les secteurs où les femmes sont peu représentées.

Aux fins du Programme d'égalité en matière d'emploi, la Fonction publique est définie comme l'ensemble des ministères et organismes qui emploient plus de vingt personnes et qui sont inscrits dans le Règlement 87-725 relevant de la Loi sur la Fonction publique, S.N.B. 1984, c. C-5.1, soit le Règlement désignant les éléments de la Fonction publique - Loi sur la Fonction publique. Les ministères, commissions et organismes suivants sont des éléments de la Fonction publique aux fins du Programme d'égalité en matière d'emploi : Affaires municipales et Environnement; Agriculture; Aide au revenu; Approvisionnement et Services; Bureau du contrôleur; Commerce et Technologie; Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance; Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail; Conseil de gestion; Education; Enseignement supérieur et Formation; Finances; Justice; Pêches; Ressources naturelles et Énergie; Santé et Services communautaires; Secrétariat du Cabinet; Tourisme, Loisirs et Patrimoine; Transports; Travail.

Le profil des emplois pour chacun de ces ministères et organismes est accompagné d'observations sur les progrès réalisés durant l'année.

* Consulter l'Annexe A pour une définition des responsabilités à l'égard du programme.

REMERCIEMENTS

La Direction générale de la condition féminine remercie tous les sous-chefs et leur personnel qui ont collaboré à l'établissement du présent rapport. Elle tient à remercier de façon particulière la Direction des services de dotation du Conseil de gestion pour l'aide et l'appui que celle-ci lui a fournis.

L'ÉGALITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

I. VUE D'ENSEMBLE

En général, le statut professionnel des femmes travaillant dans la Fonction publique n'a pas subi de changement important en 1987. Cette situation peut être attribuable dans une certaine mesure au climat défavorable à l'emploi qui a prévalu durant l'année.

Le résumé suivant expose certaines grandes tendances en matière d'emploi permanent ainsi que les secteurs où il faut augmenter les efforts pour obtenir des progrès continus.

II GRANDES TENDANCES PENDANT LA DERNIÈRE ANNÉE

- On n'a pas enregistré de croissance nette dans la Fonction publique, mais une augmentation notable s'est produite dans la catégorie administrative, ce qui signifie notamment qu'il y a eu une redistribution des employé(e)s dans la Fonction publique et que l'on a attribué plus d'importance à la gestion des ressources humaines. La proportion de toutes les femmes fonctionnaires de cette catégorie a augmenté de 1,5 % et celle des hommes, de 2 %.

- Un exercice de révision par la haute direction a entraîné la reclassification de plusieurs femmes dans la nouvelle classe des agent(e)s principaux(ales) d'administration.

- Les femmes sont en général sous-représentées aux niveaux supérieurs de la plupart des postes d'administration et de gestion. Toutefois, on relève une augmentation constante du nombre de femmes occupant des postes au premier échelon et au niveau intermédiaire.

- Le nombre réel de femmes et d'hommes travaillant dans la catégorie scientifique et professionnelle a baissé, mais la proportion des femmes a légèrement augmenté. Les femmes ont enregistré des gains nets dans les groupes à forte concentration d'hommes et dans les groupes où les deux sexes sont normalement représentés. Toutefois, la proportion des femmes reste inférieure à 20 % dans six des douze groupes professionnels, et elle est inférieure à 10 % dans trois de ces groupes.

- La hausse de la proportion des femmes dans la catégorie technique, où elles sont sous-représentées, est due à une légère augmentation du nombre de femmes dans un groupe où les deux sexes sont normalement représentés et dans quatre groupes professionnels à forte concentration d'hommes. Le nombre d'hommes a diminué dans cette catégorie. Malgré les gains, la proportion des femmes reste inférieure à 7 %.

III TENDANCES DANS LES EMPLOIS TRADITIONNELS

- Moins de 10 femmes comptent parmi les 1 700 employé(e)s faisant partie du groupe des manoeuvres et personnes de métier, catégorie de l'exploitation.

- En dépit des efforts déployés par certains ministères pour augmenter leur effectif féminin dans ce groupe d'emploi, la proportion des femmes n'a pas varié. Pour renverser cette tendance de façon notable, il faudra augmenter considérablement le nombre de femmes invitées à postuler et à occuper ce genre d'emploi.

- Les femmes ont fait deux percées dans le groupe des manoeuvres et personnes de métier: un poste d'agente forestière et un poste de conductrice à tout faire ont été confiés à des femmes pour la première fois.

- Dans la catégorie du soutien administratif, 2 010 des 2 411 employés sont des femmes, soit 83,4 %. Plus de la moitié (57,6 %) des femmes fonctionnaires se trouvent dans cette catégorie professionnelle, qui a enregistré une baisse de 0,1 % depuis 1986.

IV ÉCART SALARIAL

- L'écart entre le salaire annuel moyen des hommes et des femmes a augmenté de 0,1 % au cours de l'année dernière.

- L'écart salarial a augmenté dans 15 des 20 ministères durant la même période.

- Le nombre de femmes qui gagnent 30 000 $ et plus a augmenté de 3,4 %, tandis que le nombre d'hommes ayant un salaire au-dessus de ce niveau a augmenté de 4,7 %.

V PRINCIPALES ACTIVITÉS

Tout au long de l'année 1987, la Direction générale de la condition féminine a poursuivi ses tentatives et ses efforts pour créer et maintenir un climat de sensibilisation aux problèmes touchant les femmes en général et l'égalité en matière d'emploi en particulier. À ce titre, la Direction a exécuté les activités suivantes :

- Présentation d'ateliers sur l'égalité en matière d'emploi à Fredericton, Saint John, Moncton et Bathurst afin de sensibiliser davantage le public à la question et de promouvoir une meilleure compréhension de l'égalité en matière d'emploi.

- Publication d'ACTION, bulletin sur l'égalité en matière d'emploi dans lequel sont publiés des profils des ministères, des réalisations concrètes dans le domaine de l'égalité en matière d'emploi, et des articles sur l'emploi qui intéressent les femmes en général.

- Établissement d'un répertoire des femmes qui occupent un poste non traditionnel dans la Fonction publique, à l'intention des conseillers et conseillères en orientation scolaire et des groupes féminins.

- Présentation d'IMAGES, une conférence sur les stéréotypes sexuels.

- Affectation de ressources pour aider les ministères à améliorer leurs stratégies en égalité en matière d'emploi.

- Distribution de feuilles de renseignements sur des sujets variés touchant les femmes.

- Présentation d'une série de conférences du midi à Fredericton. Les conférences portent sur des sujets qui présentent un intérêt particulier pour les femmes, et elles sont données en français et en anglais.

PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE ENTRE LE 1ER JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 1987

En général, la proportion des femmes dans la Fonction publique n'a pas beaucoup varié en 1987, mais certains progrès ont été accomplis en ce qui concerne le statut professionnel des femmes dans les domaines suivants.

VI REPRÉSENTATION

- La proportion des femmes travaillant dans la Fonction publique a augmenté dans la catégorie scientifique et professionnelle, dans la catégorie technique et dans la catégorie administrative. Ce changement ne traduit pas toujours une augmentation du nombre réel de femmes dans ces catégories professionnelles.

- La proportion des femmes dans la catégorie scientifique et professionnelle a enregistré une légère hausse, même si le nombre réel de femmes et d'hommes a diminué dans cette catégorie.

- Le nombre réel de femmes fonctionnaires appartenant à la catégorie administrative a augmenté de 1,5 %. Le nombre total et la proportion des femmes ont augmenté dans les classes d'emploi sous-représentées suivantes:

  - Agente principale d'administration* (11 femmes de plus). La proportion des femmes est passée de 3,7 % à 8 %.

  - Agente d'administration (5 femmes de plus).

  - Agente du trésor (4 femmes de plus).

  - Préposée à la comptabilité (4 femmes de plus).

  - Agente des services financiers (2 femmes de plus).

  - Conseillère auprès du Conseil de gestion (2 femmes de plus).

  - Directrice régionale des services de santé et des services communautaires (nouvelle classe occupée par 2 femmes et 8 hommes).

* Anciennement désigné cadre supérieur.

- Agente des services financiers de district (1 femme de plus).

- Directrice régionale de l'aide au revenu (1 femme de plus).

- Vérificatrice de l'impôt provincial (1 femme de plus).

• Le nombre total de femmes et leur taux de représentation ont augmenté dans la catégorie technique, en partie à cause de l'arrivée d'une femme dans chacune des classes suivantes où la présence des femmes est très rare:

- Agente de l'hygiène et de la sécurité au travail.

- Dessinatrice-cartographe

- Technicienne agricole

- Technicienne des travaux de génie

• Le nombre de femmes et leur taux de représentation ont augmenté dans les groupes d'emploi suivants où elles sont sous-représentées:

- Agriculture
- Dessin et arts graphiques
- Génie, arpentage et architecture
- Inspection technique
- Patrouille routière
- Services administratifs
- Services des ressources
- Travaux de génie.

• Des femmes ont été embauchées pour la première fois dans les classes suivantes:

- Agente de l'hygiène et de la sécurité au travail

- Agente des services financiers de district

- Agente-forestière

- Architecte

- Conductrice à tout faire.

- Directrice de centre résidentiel communautaire.

VII POSSIBILITÉS DE PERFECTIONNEMENT*

- Certains ministères ont offert aux femmes des possibilités de perfectionnement sous forme de nominations intérimaires, d'affectations provisoires, de participation à des comités et d'autres affectations spéciales.

- Le Conseil de gestion a présenté un programme de perfectionnement professionnel pour le personnel de soutien administratif de la Partie 1 des services publics, et les premiers postes de stagiaire ont été créés en vertu de ce programme.

VIII LIGNES DE CONDUITE ET PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI

- Par suite des recommandations proposées par la Direction générale de la condition féminine dans son rapport général** sur l'égalité en matière d'emploi, un comité a été créé pour étudier les recommandations ayant trait à la politique sur le personnel relative aux congés avec ou sans traitement des employé(e)s non syndiqué(e)s. Le comité, présidé par le Conseil de gestion, est formé de membres de la Direction générale de la condition féminine et de représentant(e)s d'autres ministères.

* La formation n'a pas été soulignée en raison du fait que la plupart des possibilités de perfectionnement offertes aux femmes ne découlaient pas de projets pour l'égalité en matière d'emploi en vue d'augmenter les chances d'avancement des femmes, mais elles faisaient plutôt partie des cours offerts sur place à tous les employé(e)s.

** L'action positive dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick : pour une stratégie du changement, mai 1986.

Voici quelques-unes des mesures approuvées et annoncées par le Conseil de gestion. Elles augmentent les avantages sociaux offerts aux familles des employé(e)s non syndiqué(e)s, et elles sont particulièrement intéressantes pour les femmes:

- Les congés de maternité peuvent durer jusqu'à cinq mois et être pris à la fin de la grossesse. Par ailleurs, les crédits de service continuent de s'accumuler pendant le congé de maternité aux fins du calcul de l'allocation de retraite et des congés annuels.

- Les femmes en congé de maternité peuvent demander un congé sans traitement additionnel de sept mois.

- Avant de commencer son congé de maternité, la future mère peut puiser dans ses congés de maladie, à la condition d'avoir un certificat médical. Auparavant, en cas de maladie reliée à la grossesse, il fallait être hospitalisée pour se prévaloir de ces congés.

- Pendant le congé de maternité, l'employée participe au régime collectif d'assurance-vie et au régime d'assurance-maladie de la Croix-Bleue, selon la formule de partage des coûts. Elle peut continuer d'y cotiser si elle demande un congé supplémentaire sans traitement, mais elle n'accumulera pas de crédits de congé annuel et de congé de maladie dans ce dernier cas.

- Ceux et celles qui adoptent un enfant peuvent obtenir un congé d'adoption de dix-sept semaines, qui peut être pris par la mère ou par le père; un congé sans traitement supplémentaire d'au plus douze mois, y compris le congé d'adoption, peut aussi être accordé sur approbation du sous-ministre.

- Les employé(e)s, sous réserve de l'approbation du sous-ministre, peuvent obtenir un congé sans traitement d'au plus douze mois. Au terme d'un congé sans traitement, l'employé(e) retrouve la même classification et le même niveau de traitement.

- Les employé(e)s non syndiqué(e)s ont droit à un court congé d'urgence payé, y compris un congé de trois jours payés par année pour s'occuper d'une personne à charge. Ils peuvent également prendre un congé supplémentaire de deux jours qui seront puisés dans leurs crédits de congé de maladie.

- Un congé de paternité d'une journée est également accordé, et il peut être pris en deux demi-journées.

• Un comité a été créé pour examiner les possibilités de mettre sur pied un service de garderie parrainé par le gouvernement. Le comité est présidé par la Direction générale de la condition féminine et formé de représentant(e)s du ministère de la Santé et des Services communautaires et du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

• Le comité pour l'élimination des stéréotypes sexuels dans les communications gouvernementales a commencé à formuler sa ligne d'action. La Direction générale de la condition féminine préside ce comité, auquel siègent des représentant(e)s du Conseil de gestion et du ministère de l'Approvisionnement et des Services.

• Le gouvernement a annoncé l'instauration de l'équité salariale dans la Partie 1 de la Fonction publique.

IX CONCOURS DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE, 1987 (du 1er janvier au 31 décembre 1987)

• Dans la catégorie scientifique et professionnelle, la majorité des postes dotés par concours et qui ont été attribués à des femmes se situaient dans des groupes d'emploi où les femmes sont traditionnellement concentrées ou dans des groupes ou les deux sexes sont normalement représentés.

- Les deux tiers (66,6 %) de toutes les femmes nommées à des postes de cette catégorie se retrouvent dans les groupes des sciences infirmières ou de réadaptation et thérapie.

- Treize pour cent (13 %) de toutes les femmes nommées à des postes de cette catégorie se retrouvent dans des groupes d'emploi ou dans des classes où elles sont sous-représentées, notamment dans les groupes suivants: sciences physiques; éducation (non-enseignant); génie, arpentage et architecture; agriculture.

- De tous les postes dotés par concours, 52,2 % ont été attribués à des femmes.

- Dans la catégorie technique, 16 % de tous les postes dotés par concours ont été attribués à des femmes. La majorité (58,3 %) de ces nominations ont été faites dans des groupes d'emploi où les femmes sont sous-représentées, soit en dessin et arts graphiques, travaux de génie, services des ressources et inspection technique.

- Dans la catégorie administrative, 40,6 % de tous les postes dotés par concours ont été attribués à des femmes.

- Dans la catégorie de l'exploitation, 6,5 % de tous les postes dotés par concours ont été attribués à des femmes, y compris trois nominations dans le groupe des manoeuvres et personnes de métier, où les hommes prédominent.

PROFILS DES MINISTÈRES

Le profil des ministères expose le statut professionnel des femmes et des hommes au 31 décembre 1987. Aux fins de comparaison, les statistiques de 1986 sont données entre parenthèses. Elles permettent d'évaluer la mesure dans laquelle la représentation des personnes des deux sexes varie dans chaque ministère.

Depuis la mise en oeuvre de leur plan d'action, les ministères s'efforcent d'augmenter la proportion des femmes dans les catégories professionnelles où elles sont sous-représentées et aux niveaux de responsabilité supérieur. Ils ont également pris des mesures qui favorisent le recrutement, la formation et la promotion en vue de réaliser leurs objectifs d'égalité en matière d'emploi.

Les progrès réalisés par chaque ministère sont indiqués à la section des commentaires sur les progrès. On y trouve les progrès ou les changements enregistrés dans le recrutement, la promotion ou la formation des femmes dans les catégories où les femmes sont peu représentées, plutôt que dans celles où elles sont traditionnellement concentrées. Les commentaires sur les progrès sont fondés sur une analyse des statistiques des ministères et sur des entretiens avec des représentant(e)s des ministères. Ils ont pour objet de résumer les changements survenus dans le statut professionnel des femmes, sans être vraiment exhaustifs.

Ministère des Affaires municipales et de l'Environnement
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

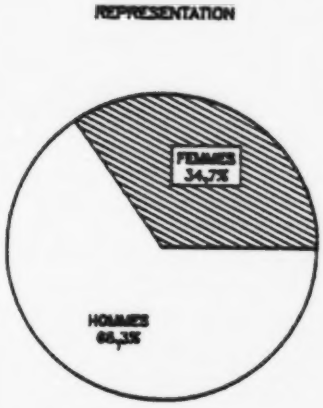

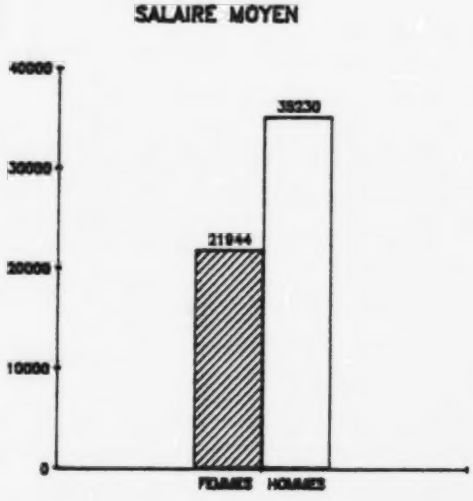

Nombre total d'employé(e)s - 343 (350)
Femmes - 119 (122)
Hommes - 224 (228)

Le salaire des femmes correspond à 62,4 % (64,3) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	35 (37)	5 (5)	12,5 (11,9)
Technique	142 (145)	24 (24)	14,5 (14,2)
Administrative	37 (34)	5 (5)	11,9 (12,8)
Soutien administratif	2 (2)	82 (83)	97,6 (97,6)
Exploitation	4 (4)	0 (0)	0 (00,0)
Autres	4 (5)	3 (5)	42,9 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Une ingénieure a été engagée par contrat pour une affectation spéciale qui consiste à élaborer un programme de gestion des déchets solides pour le compte du ministère. Après avoir accompli cette tâche, elle a réussi le concours pour le poste d'ingénieur et est devenue la seule femme dans la classe des ingénieurs du ministère.

Deux femmes du soutien administratif acquièrent actuellement de l'expérience dans des secteurs spécialisés. L'une d'elles est sécrétaire principale et est nommée à un poste d'agente d'administration pour une longue période. L'autre employée est agente principale des services administratifs, et elle a obtenu des affectations de perfectionnement afin d'acquérir de l'expérience dans le domaine administratif.

Ministère de l'Agriculture

(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

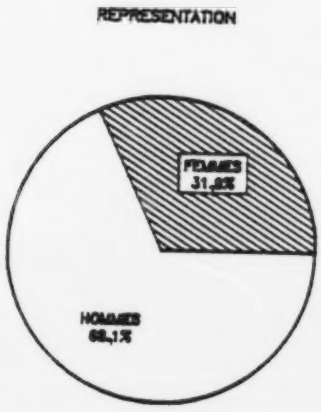

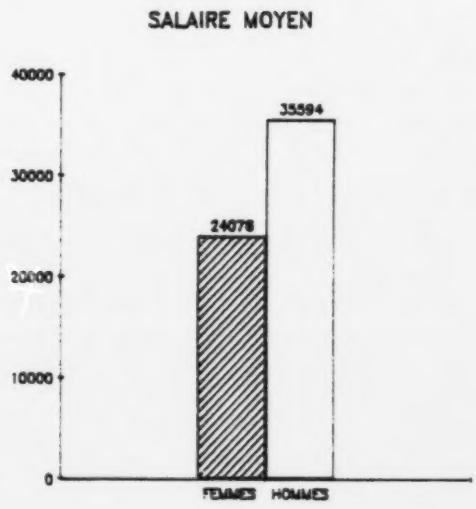

Nombre total d'employé(e)s - 313 (299)
Femmes - 100 (89)
Hommes - 213 (210)

Le salaire des femmes correspond à 67,6 % (68,0 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	122 (117)	12 (12)	9,0 (9,3)
Technique	38 (42)	13 (9)	25,5 (17,6)
Administrative	22 (18)	2 (1)	8,3 (5,3)
Soutien administratif	4 (4)	64 (59)	94,1 (93,7)
Exploitation	24 (22)	6 (5)	20,0 (18,5)
Autres	3 (6)	3 (3)	50,0 (33,3)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a augmenté de 2,1 %, et un certain nombre des objectifs d'égalité en matière d'emploi ont été atteints. Dans la catégorie scientifique et professionnelle, deux femmes ont été nommées agronomes, l'une comme spécialiste en aviculture et l'autre comme spécialiste de l'industrie du grain. Dans la catégorie technique, on a attribué à une femme un poste de technicienne agricole dans le domaine de l'inspection des produits laitiers. Dans la classe technologues de laboratoire agricole, deux postes ont été attribués à des femmes au laboratoire vétérinaire et un poste au Centre de propagation des végétaux.

Dans la catégorie administrative, le ministère a embauché une première agente d'administration au poste de directrice des ressources humaines. Les femmes ont eu la possibilité de se perfectionner grâce à des nominations intérimaires à court terme, et une femme à été détachée auprès d'un organisme central sur affectation spéciale.

Ministère de l'Aide au revenu

(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

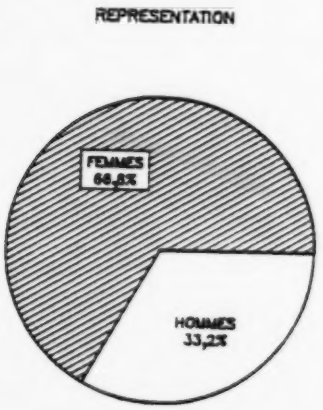

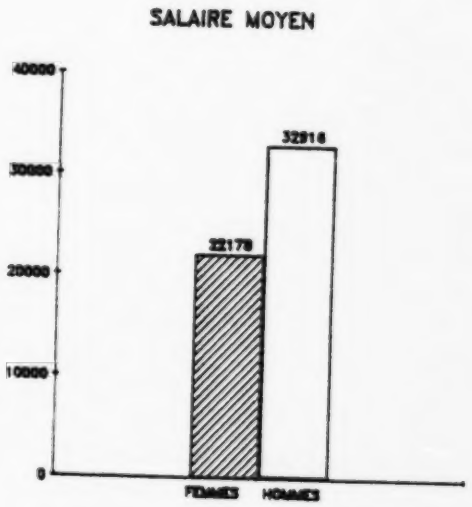

Nombre total d'employé(e)s - 349 (341)
Femmes - 233 (223)
Hommes - 116 (118)

Le salaire des femmes correspond à 67,4 % (69,4 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	74 (73)	25 (30)	25,3 (29,1)
Administrative	29 (29)	13 (10)	31,0 (25,6)
Soutien administratif	12 (12)	191 (180)	94,1 (93,8)
Exploitation	0 (2)	0 (0)	0 (00,0)
Autres	1 (1)	4 (3)	80,0(75,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, le ministère a nommé pour la première fois une femme au poste de préposé(e) à la comptabilité. Par suite d'un exercice de reclassification, deux femmes ont été nommées également pour la première fois au poste d'agent(e) principal(e) d'administration. Une femme a été nommée directrice régionale de l'aide au revenu, ce qui fait passer de 7,7 % à 18,2 % la représentation féminine dans ce groupe. Quatorze femmes ont profité de nominations intérimaires à court terme et à long terme à divers niveaux de classification, comme celui d'administratrice du travail social. Des employées du soutien administratif ont pu profiter d'affectations de perfectionnement à des comités provinciaux mis sur pied dans le cadre du Programme d'amélioration de la productivité.

Ministère de l'Approvisionnement et des Services
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

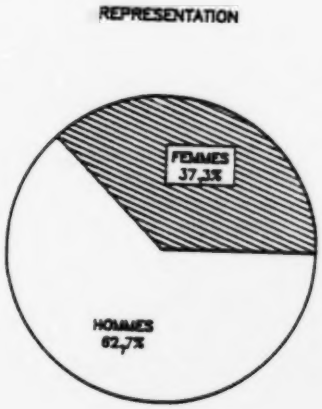

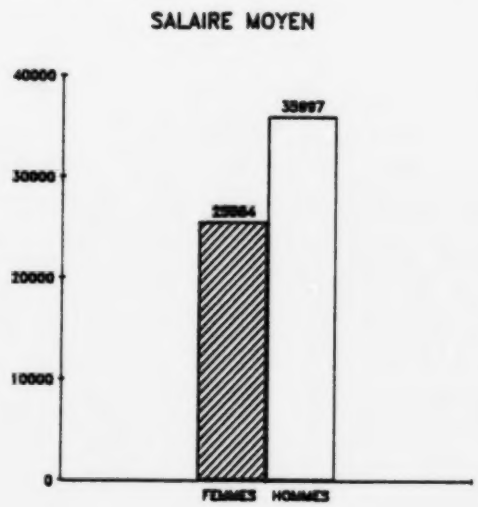

Nombre total d'employé(e)s - 503 (473)
Femmes - 188 (173)
Hommes - 315 (300)

Le salaire des femmes correspond à 71,1 % (76,4 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	18 (13)	3 (1)	14,2 (7,1)
Technique	37 (31)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	126 (110)	60 (55)	32,3 (33,3)
Soutien administratif	42 (45)	117 (110)	73,5 (71,0)
Exploitation	91 (98)	6 (6)	6,2 (5,8)
Autres	1 (2)	2 (1)	66,6 (33,3)

Commentaires sur les progrès

Des femmes ont été embauchées ou promues dans un certain nombre de classes d'emploi cibles. Dans la catégorie scientifique et professionnelle, on a engagé les deux premières femmes architectes et, dans la catégorie technique, la première technicienne des travaux de génie a été embauchée.

Dans la catégorie administrative, deux femmes ont obtenu pour la première fois le titre d'agente principale d'administration, l'une d'elles étant nommée responsable du soutien technique et l'autre, directrice exécutive des finances et de l'administration. Huit femmes ont été promues dans le secteur de l'informatique. Avec la création d'une nouvelle direction des ressources humaines, deux employées de soutien supérieures ont assumé le rôle d'agente du personnel. Plusieurs employées de niveau supérieur ont participé à des cours de gestion.

Bureau du contrôleur
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

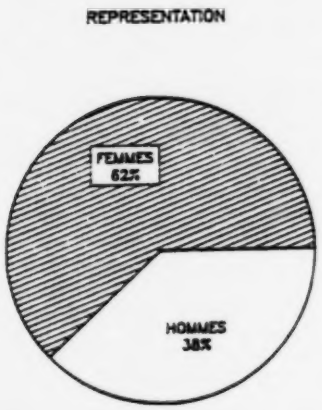

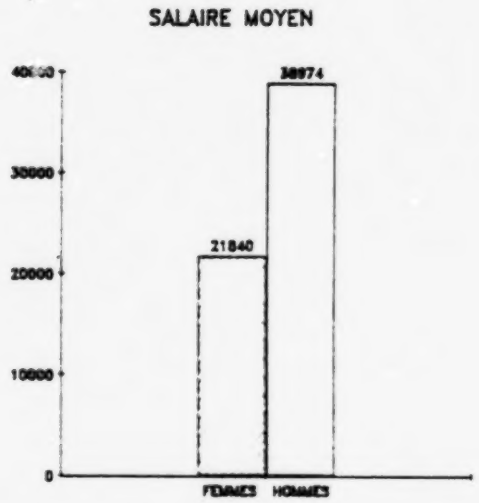

Nombre total d'employé(e)s - 92 (89)
Femmes - 57 (52)
Hommes - 35 (37)

Le salaire des femmes correspond à 56,0 % (58,8 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Administrative	29 (30)	7 (4)	19,4 (11,8)
Soutien administratif	5 (6)	49 (47)	90,7 (88,7)
Autres	1 (1)	1 (1)	50,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Le représentation générale des femmes a augmenté de 3,5 %, et trois femmes se sont ajoutées au groupe cible des agent(e)s du trésor. Ainsi, la représentation féminine dans la catégorie administrative est passée de 11,8 % à 19,4 %. Le recrutement pour les postes du premier échelon dans ce groupe a été favorisé par l'envoi d'un profil du Bureau aux universités du Nouveau-Brunswick, y compris un exposé de l'engagement pris à l'égard du Programme d'égalité en matière d'emploi.

Quatre femmes de la classe des agent(e)s du trésor ont été détachées à un organisme central. Trois des huit chefs d'équipe du bureau qui ont été désignés pour le Programme d'amélioration de la productivité étaient des femmes.

Ministère du Commerce et de la Technologie
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

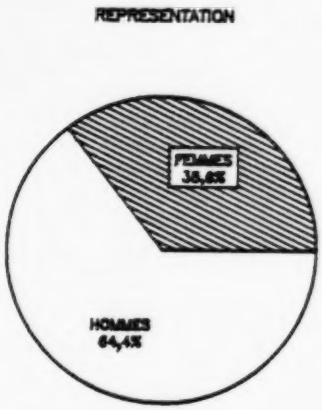

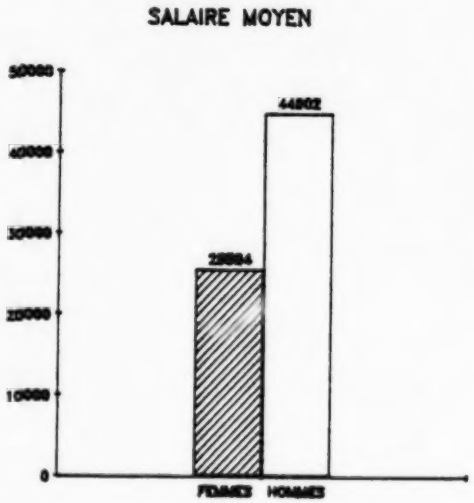

Nombre total d'employé(e)s - 104 (111)
Femmes - 37 (40)
Hommes - 67 (71)

Le salaire des femmes correspond à 57,0 % (57,4 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	55 (62)	7 (7)	11,3 (10,1)
Administrative	11 (4)	4 (3)	26,7 (42,9)
Soutien administratif	0 (0)	24 (24)	100,0 (100,0)
Autres	1 (4)	2 (6)	66,7 (60,0)

Commentaires sur les progrès

Une femme a été promue au titre d'agente principale d'administration, et il s'agissait de la première femme à occuper un poste de haute direction au ministère par suite d'un exercice de reclassification dans l'ensemble du gouvernement. Quatre femmes ont occupé temporairement le poste d'agente principale d'administration.

La catégorie scientifique et professionnelle se compose presque entièrement d'agent(e)s de développement industriel au sein du ministère. Une femme a été nommée en permanence dans ce groupe, ce qui portait la représentation féminine à 9,8 %, et deux femmes ont agit à titre d'agente de développement de l'industrie pour un contrat de services personnels. Grâce aux efforts constants pour encourager les femmes entrepreneures et leur fournir de l'aide pour la formation, le ministère compte augmenter à long terme le nombre de femmes qualifiées qui pourraient faire partie de cette classe d'employé(e)s spécialisé(e)s.

Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

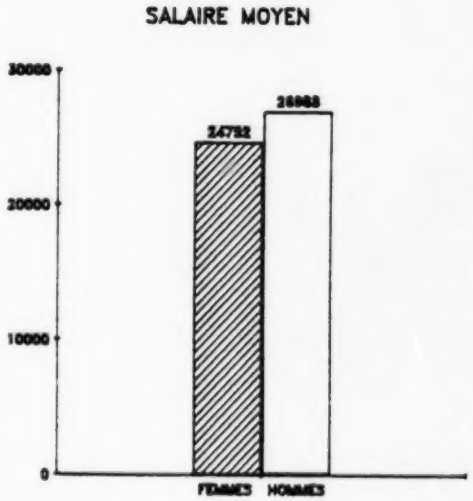

Nombre total d'employé(e)s - 186 (174)
Femmes - 100 (92)
Hommes - 86 (82)

Le salaire des femmes correspond à 91,7 % (95,1 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	20 (18)	62 (56)	75,6 (75,7)
Administrative	17 (14)	2 (2)	10,5 (12,5)
Soutien administratif	1 (1)	23 (21)	95,8 (95,5)
Exploitation	47 (48)	12 (12)	20,3 (20,0)
Autres	1 (1)	1 (1)	50,0 (50,0)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a augmenté de 0,9 %, même si aucune femme n'a été nommée dans une classe d'emploi cible. La commission a poursuivi ses efforts pour mieux faire connaître les objectifs du Programme d'égalité en matière d'emploi, notamment par des présentations s'adressant à la haute direction, par des entretiens avec les coordonnateurs(rices) régionaux(ales) et par la présentation d'un exposé et d'un relevé sur l'évolution de la carrière et certains sujets d'atelier à tout le personnel de soutien féminin. Avant le recrutement, les comités de sélection sont renseignés sur les objectifs du Programme d'égalité en matière d'emploi.

Les femmes ont participé à un certain nombre de groupes de travail, notamment à un comité des infirmières en chef qui permet aux infirmières d'obtenir des renseignements coordonnés sur la gestion supérieure. Les employé(e)s ont commencé à définir des buts personnels reliés au travail par l'application d'un plan de travail et d'un système de contrôle.

Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

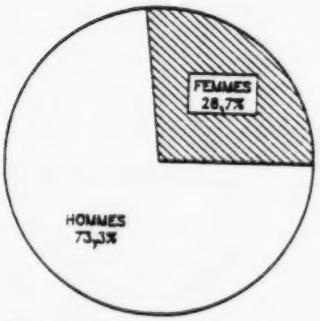

SALAIRE MOYEN

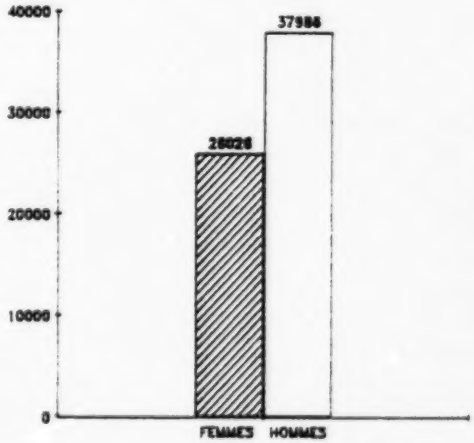

Nombre total d'employé(e)s - 45 (45)
Femmes - 12 (9)
Hommes - 33 (36)

Le salaire des femmes correspond à 68,5 % (71,9) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	0 (0)	2 (2)	100,0 (100,0)
Technique	25 (27)	1 (0)	3,8 (00,0)
Administrative	4 (4)	3 (3)	42,9 (42,9)
Soutien administratif	1 (1)	5 (3)	83,3 (75,0)
Exploitation	(0)	(0)	(00,0)
Autres	3 (4)	1 (4)	25,0 (20,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie technique, la commission a engagé sa première agente de l'hygiène et de la sécurité au travail. Une employée de la commission a suivi un cours sur l'hygiène et la sécurité au travail tenu à la session d'été au University College of Cape Breton. Des employées de soutien ont suivi des cours de recyclage dans des secteurs comme la familiarisation à l'informatique. Une étudiante qui terminait un programme d'hygiéniste du travail a fait son stage à la commission.

Conseil de gestion
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

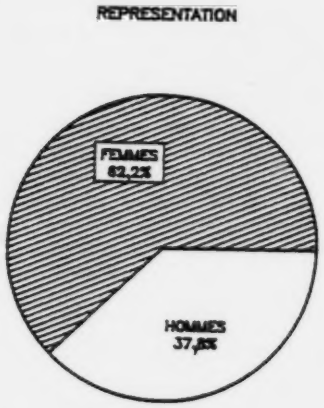

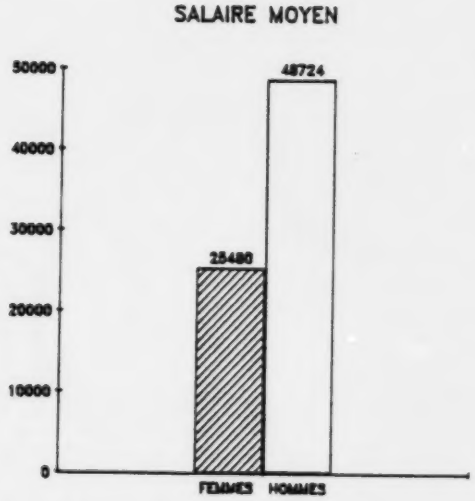

Nombre total d'employé(e)s - 111 (103)
Femmes - 69 (59)
Hommes - 42 (44)

Le salaire des femmes correspond à 52,2 % (55 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	2(3)	3 (4)	60,0 (57,1)
Administrative	37 (36)	16 (14)	30,2 (28,0)
Soutien administratif	1 (2)	43 (38)	97,7 (95,0)
Autres	2 (2)	7 (3)	77,8 (60,0)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a augmenté de 4,9 %, et cette hausse est attribuable en partie à une progression dans la catégorie du soutien administratif. Dans la catégorie administrative, deux nouvelles conseillères se sont ajouté à l'effectif féminin du Conseil du trésor. L'une d'elles a fait l'objet d'une mutation latérale, et l'autre a obtenu le poste par suite de la reclassification du poste de membre supérieur du personnel de soutien en raison de responsabilités accrues. Un autre membre supérieur du personnel de soutien a été nommée préposée à la comptabilité par suite d'une augmentation des responsabilités.

Plusieurs femmes du ministère ont été nommées à des comités du Programme d'amélioration de la productivité. Un certain nombre de femmes ont profité de nominations intérimaires pour remplacer des hauts fonctionnaires à court terme. Le ministère est en train d'élaborer un plan de gestion des ressources humaines afin d'aider les employé(e)s à définir leur cheminement de carrière. Tous et toutes les employé(e)s ont reçu une note de service qui les renseignait sur les objectifs du Programme d'égalité en matière d'emploi.

Ministère de l'Éducation

(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

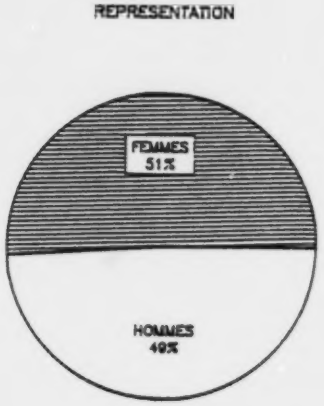

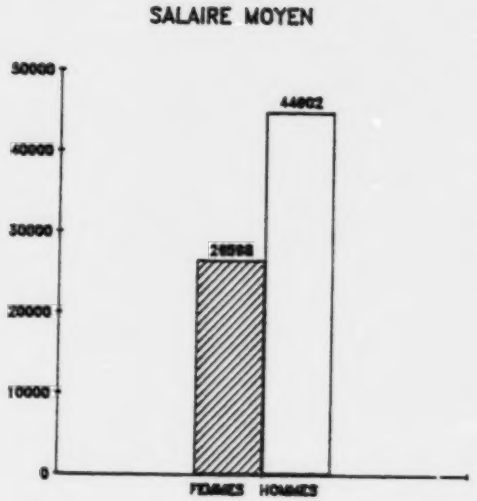

Nombre total d'employé(e)s - 155 (151)
Femmes - 79 (76)
Hommes - 76 (75)

Le salaire des femmes correspond à 59,2 % (60,7%) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	28 (33)	15 (19)	34,9 (36,5)
Technique	2 (2)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	37 (31)	9 (4)	19,6 (11,4)
Soutien administratif	5 (3)	54 (50)	91,5 (94,3)
Exploitation	2 (2)	0 (0)	00,0 (00,0)
Autres	2 (3)	1 (3)	33,3 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, une femme a été nommée agente principale d'administration, devenant ainsi la deuxième femme à occuper un poste de haute direction, ce qui porte la représentation féminine dans cette classe à 12,5 %. Une femme a été nommée pour la première fois agente des services financiers de district, et une autre première nomination féminine a eu lieu dans la classe des préposé(e)s à la comptabilité. Une employée a profité d'une mutation de perfectionnement et est devenue directrice adjointe des services de planification et de gestion.

Le ministère a offert à dix-neuf femmes des possibilités de perfectionnement professionnel dans des secteurs non traditionnels comme la gestion. On a continué à sensibiliser la haute direction aux objectifs du Programme d'égalité en matière d'emploi.

Le ministère a également exécuté un certain nombre d'activités portant sur l'égalité en matière d'emploi dans le système scolaire, notamment la production d'un livret sur les carrières non traditionnelles pour les femmes et d'une brochure portant sur l'action positive, et l'établissement d'un plan d'action pour assurer l'égalité en matière d'éducation dans le système scolaire.

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Formation
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

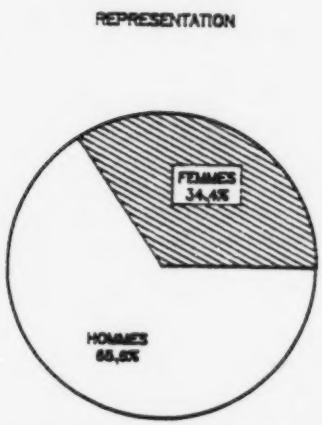

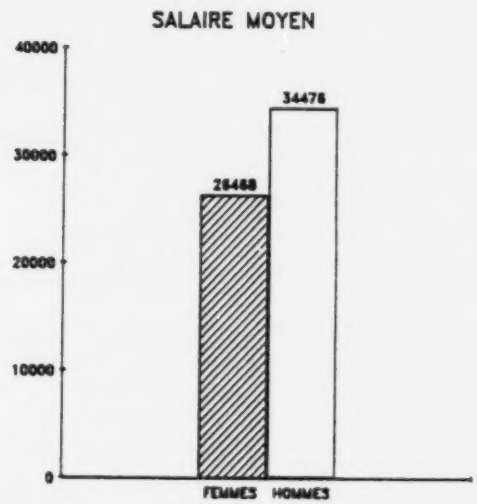

Nombre total d'employé(e)s - 1045 (965)
Femmes - 359 (315)
Hommes - 686 (650)

Le salaire des femmes correspond à 79,8 % (79,0 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	500 (475)	189 (165)	27,4 (25,8)
Technique	3 (3)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	29 (26)	10 (7)	25,6 (21,2)
Soutien administratif	12 (8)	143 (121)	92,3 (93,8)
Exploitation	18 (108)	15 (17)	11,3 (13,6)
Autres	24 (30)	2 (4)	7,7 (11,8)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes au sein du ministère a augmenté de 2,2 %, et des femmes ont été embauchées dans un certain nombre de classes d'emploi cibles. Dans la catégorie scientifique et professionnelle, les postes suivants ont été attribués à des femmes: deux nominations à des niveaux supérieurs de la classe des agent(e)s de recherche et de planification; trois nominations comme instructrices de technologie; et quatre nominations comme instructrices.

Plusieurs femmes ont été embauchées comme agentes pédagogiques, et la réprésentation des femmes dans cette classe a augmenté de près de 18 %. Une de ces femmes a été embauchée comme doyenne, soit un poste de haute direction. Dans la catégorie administrative, une première agente du personnel a été embauchée et deux postes d'analyste de programmes informatiques ont été attribués à des femmes.

Plus de 225 femmes ont participé à des activités de formation, notamment à des cours de gestion et de supervision et à des ateliers sur le cheminement de carrière. Deux membres supérieurs du personnel de soutien administratif ont eu une affectation de perfectionnement au bureau central.

Le ministère a offert des séances d'information pour mieux faire connaître au personnel ses objectifs sur l'égalité en matière d'emploi.

Ministère des Finances
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

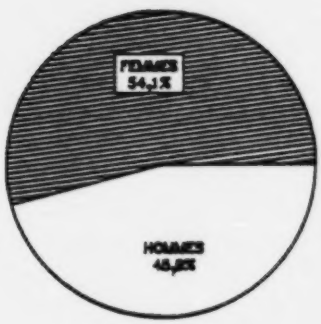

SALAIRE MOYEN

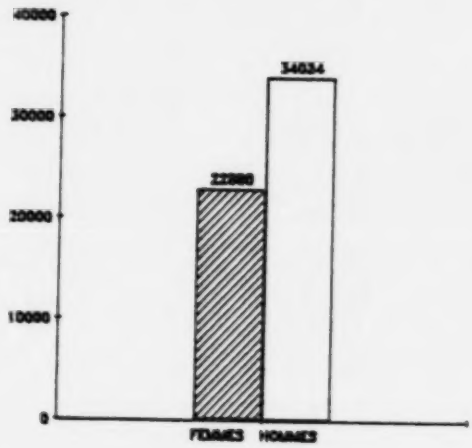

Nombre total d'employé(e)s - 257 (255)
Femmes - 139 (132)
Hommes - 118 (123)

Le salaire des femmes correspond à 67,2 % (68,9%) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	7 (6)	3 (3)	30,0 (33,3)
Administrative	82 (82)	11 (9)	11,8 (9,9)
Soutien administratif	28 (32)	123 (119)	81,5 (78,8)
Autres	1 (2)	2 (1)	66,7 (33,3)

Commentaires sur les progrès

La représentation générale des femmes a augmenté de 2,3 %, et des femmes ont été nommées dans certaines classes d'emploi cibles. Dans la catégorie administrative, deux femmes ont été nommées vérificatrices de l'impôt provincial, et deux autres femmes qui étaient au premier échelon ont progressé au niveau II dans cette classe professionnelle variable. Une femme a été nommée dans le groupe sous-représenté des agent(e)s d'administration.

Un certain nombre de femmes de la catégorie du soutien administratif ont acquis de l'expérience grâce à des nominations intérimaires. Cinq femmes ont assisté à des cours portant sur la supervision ou la gestion. Afin de mieux faire connaître les objectifs du Programme d'égalité en matière d'emploi, le ministère a communiqué avec les universités du Nouveau-Brunswick pour recruter des vérificateurs(rices) de l'impôt. Les femmes ont été encouragées à postuler.

Ministère de la Justice

(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

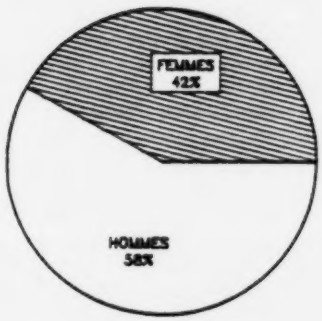

SALAIRE MOYEN

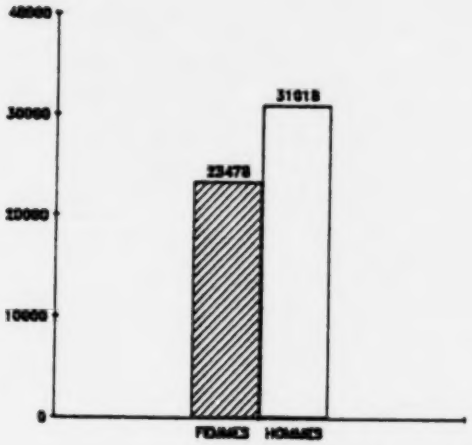

Nombre total d'employé(e)s - 1021 (1003)
Femmes - 429 (410)
Hommes - 592 (593)

Le salaire des femmes correspond à 75,7 % (72,4 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle*	49 (65)	33 (34)	40,2 (34,3)
Technique	1 (1)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	87 (59)	15 (9)	14,7 (13,2)
Soutien administratif	157 (144)	311 (300)	66,5 (67,6)
Exploitation	234 (236)	31 (29)	11,7 (10,9)
Autres	64 (87)	39 (38)	37,9 (30,4)

Commentaires sur les progrès

Des femmes ont été nommées dans plusieurs classes d'emploi cibles. Dans la catégorie administrative, deux agentes d'administration ont été nommées, l'une comme directrice adjointe et l'autre comme surveillante des services ministériels. La première a été nommée à un poste administratif du secteur correctionnel à titre de directrice de centre résidentiel communautaire. Par suite d'une étude de gestion, une autre femme est devenue agente principale d'administration.

* On a reclassifié un certain nombre de postes de surveillance des services correctionnels traditionnellement réservés aux hommes, et ils sont passés de la catégorie scientifique et professionnelle à la catégorie administrative.

Dans la catégorie de l'exploitation, sept femmes se sont ajoutées à l'effectif des agent(e)s des services correctionnels à temps plein. Plusieurs femmes ont terminé avec succès la formation requise en cours d'emploi du premier échelon, et elles sont passées au niveau II de ce groupe variable.

Dans la classe des avocat(e)s, trois femmes ont été nommées dans le secteur non traditionnel des poursuites, et une quatrième a été promue au poste de directrice adjointe. Deux femmes ont été nommées dans le secteur de l'administration judiciaire à titre de directrice des services de la Cour familiale et d'administratrice de la cour. Une avocate a été promue dans le secteur de la réforme du droit.

La patrouille routière a engagé trois femmes à titre de constables. Une agente administrative de la patrouille routière a été désignée pour suivre une formation spéciale de deux mois concernant la reconstitution des accidents.

Un certain nombre de femmes ont profité d'affectations spéciales de perfectionnement. Une agente des services correctionnels a agi à titre intérimaire comme surveillante de poste, une autre a fait fonction de travailleuse sociale, et une troisième a été nommée agente de probation et de libération conditionnelle pendant six mois et travailleuse sociale pendant six autres mois.

Ministère des Pêches
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

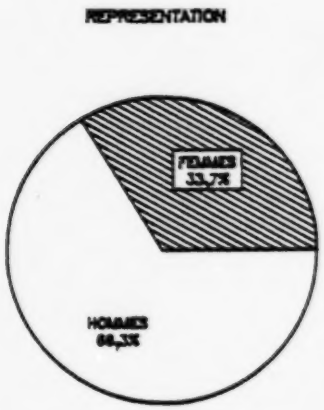

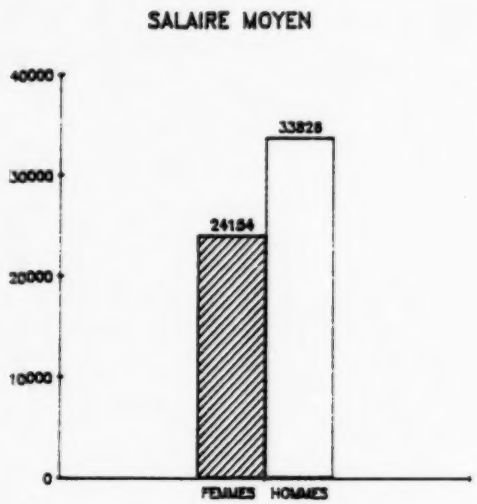

Nombre total d'employé(e)s - 101 (101)
Femmes - 34 (36)
Hommes - 67 (65)

Le salaire des femmes correspond à 71,4 % (68,4 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	26 (25)	6 (7)	18,8 (21,9)
Technique	17 (14)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	11 (11)	2 (2)	15,4 (15,4)
Soutien administratif	3 (4)	25 (25)	89,3 (86,2)
Exploitation	8 (8)	0 (0)	00,0 (00,0)
Autres	2 (2)	1 (2)	33,3 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, une femme a été promue à un niveau supérieur de la classe des agent(e)s de recherche et de planification, ce qui porte la représentation féminine à 16,7 %. Une femme a continué d'occuper à titre intérimaire le poste d'agente des prêts aux pêcheurs; aucune femme ne fait actuellement partie de cette classe. Deux employées ont reçu une formation en gestion, et deux femmes de la catégorie du soutien administratif ont reçu un perfectionnement susceptible de leur permettre de passer à un autre groupe professionnel offrant de meilleures possibilités d'avancement.

Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

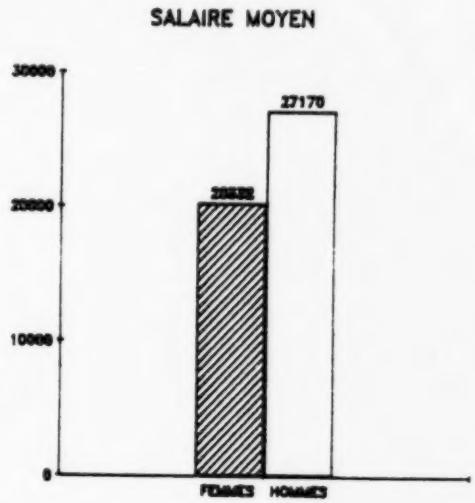

Nombre total d'employé(e)s - 823 (831)
Femmes - 158 (156)
Hommes - 665 (675)

Le salaire des femmes correspond à 74,8 % (77,7 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	104 (103)	3 (3)	2.8 (2.8)
Technique	301 (306)	10 (11)	3,2 (3,5)
Administrative	38 (31)	5 (4)	11,6 (11,4)
Soutien administratif	14 (12)	136 (127)	90,7 (91,4)
Exploitation	204 (204)	2 (1)	1,0 (00,5)
Autres	4 (18)	2 (10)	33,3 (35,7)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie de l'exploitation, le ministère a engagé sa première agente forestière permanente. Dans la catégorie technique, une femme est passée du premier échelon au niveau II dans la classe des dessinatrices-cartographes, et une femme a été promue au niveau du groupe cible des technicien(ne)s des travaux de génie.

Onze femmes ont exécuté des contrats de services personnels; elles se situaient toutes dans des classes où la représentation féminine est faible au sein du ministère. Cette expérience professionnelle sera profitable pour les femmes qui cherchent à obtenir un travail permanent auprès du ministère. Deux des cinq chefs d'équipe et sept des vingt-et-un membres d'équipe du Programme d'amélioration de la productivité étaient des femmes.

Ministère de la Santé et des Services communautaires
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

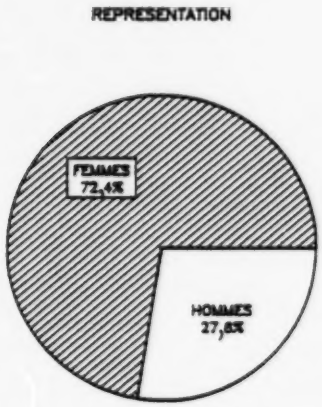

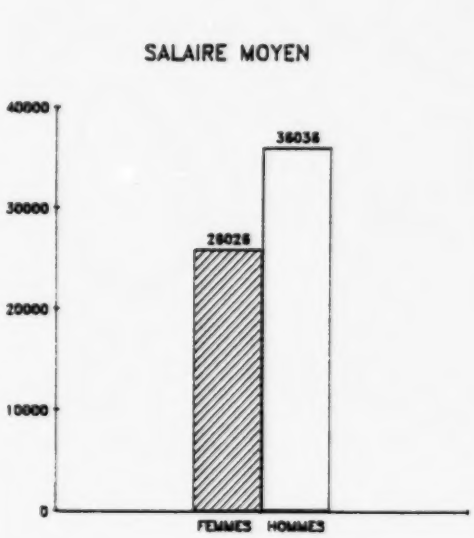

Nombre total d'employé(e)s - 1204 (1135)
Femmes - 872 (820)
Hommes - 332 (315)

Le salaire des femmes correspond à 72,2 % (74,3 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	204 (208)	470 (463)	69,7 (69,0)
Technique	33 (32)	2 (2)	5,7 (5,9)
Administrative	61 (51)	48 (41)	44,0 (44,6)
Soutien administratif	11 (9)	258 (251)	95,9 (96,5)
Exploitation	22 (15)	87 (57)	79,8 (79,2)
Autres	1 (0)	7 (5)	87,5 (100,0)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, deux femmes ont été nommées agentes des services financiers. Une de ces employées faisait auparavant partie de la catégorie du soutien administratif. Deux femmes ont été engagées dans une nouvelle classe au titre de directrice régionale des services de santé communautaires, ce qui porte à 20 % la représentation féminine dans ce groupe. Une femme travaillant auprès du soutien administratif est devenue agente du personnel par suite d'affectations de perfectionnement. Dans la catégorie scientifique et professionnelle, cinq femmes se sont ajoutées à l'effectif de la classe cible des travailleurs sociaux de niveau III. Cette classe implique un rôle accru de supervision.

Les représentant(e)s du ministère ont participé à des jours-carrières dans les écoles secondaires, et ont encouragé les jeunes filles à envisager des carrières dans les professions en demande comme les inspecteurs(rices) de l'hygiène publique et la médecine avec spécialisation en santé publique. Soixante-quatre femmes ont assisté à un cours de gestion de trois jours concernant le nouveau système d'appréciation du rendement en vigueur au ministère.

Secrétariat du Cabinet
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

REPRESENTATION

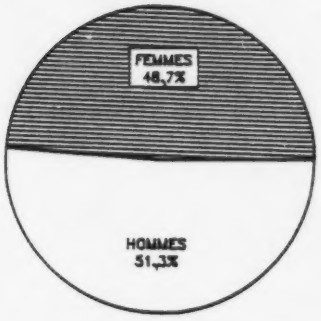

SALAIRE MOYEN

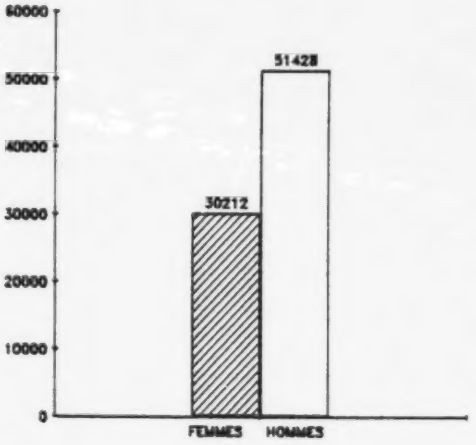

Nombre total d'employé(e)s - 39 (36)
Femmes - 19 (19)
Hommes - 20 (17)

Le salaire des femmes correspond à 58,7 % (58,6 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	7 (9)	8 (8)	53,3 (47,1)
Administrative	8 (4)	1 (1)	11,1 (20,0)
Soutien administratif	0 (0)	6 (6)	100,1 (100,0)
Autres	5 (4)	4 (4)	44,4 (50,0)

Commentaires sur les progrès

Le Secrétariat du Cabinet a continué d'offrir des possibilités de perfectionnement à l'effectif feminin. Une femme de la catégorie scientifique et professionnelle a été détachée auprès d'un autre ministère pour un an dans le cadre d'une affectation de perfectionnement.

Ministère du Tourisme, des Loisirs et du Patrimoine
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

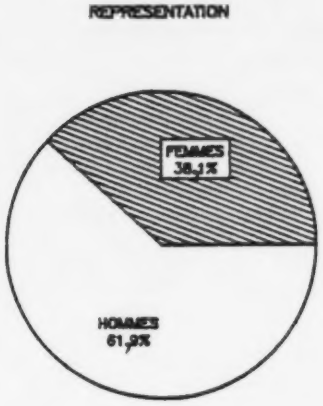

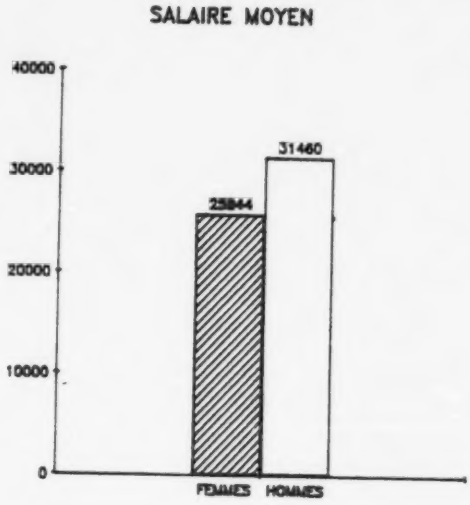

Nombre total d'employé(e)s - 310 (306)
Femmes - 118 (116)
Hommes - 192 (190)

Le salaire des femmes correspond à 82,1 % (80,5 %) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	52 (55)	22 (19)	29,7 (25,7)
Technique	33 (32)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	36 (31)	19 (18)	34,5 (36,7)
Soutien administratif	9 (9)	71 (72)	88,8 (88,9)
Exploitation	61 (61)	1 (2)	1,6 (3,2)
Autres	1 (1)	5 (5)	83,3 (83,3)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, le ministère a engagé une femme pour la première fois dans la classe d'emploi cible des planificateurs des ressources à titre d'architecte paysagiste, et il a nommé une femme à un niveau supérieur de la classe cible des spécialistes des richesses historiques, à titre de directrice des lieux historiques. Une femme a fait fonction d'agente de développement industriel engagée pour un contrat de services personnels. Une employée est devenue agente principale des loisirs et des programmes culturels. Dans la catégorie administrative, une femme a été nommée pour la première fois à titre d'agente principale d'administration par suite d'un exercice de reclassification. Une employée a suivi un cours au niveau de la haute direction. On a poursuivi les activités de sensibilisation à l'égalité en matière d'emploi au niveau de la gestion.

Ministère des Transports
(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

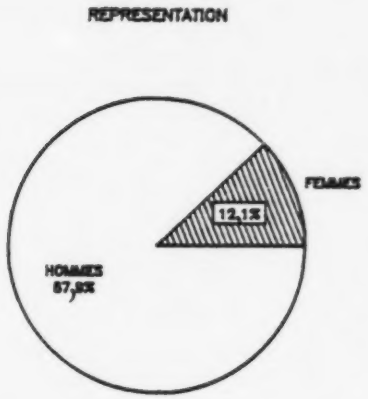

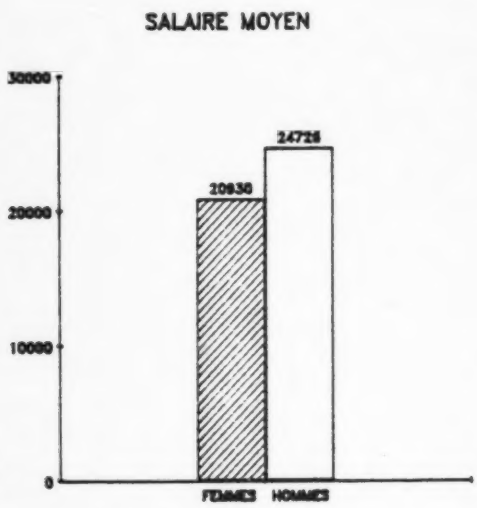

Nombre total d'employé(e)s - 2 064 (2 073)
Femmes - 250 (238)
Hommes - 1 814 (1 835)

Le salaire des femmes correspond à 84,6 % (81,5) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	77 (93)	7 (8)	8,3 (7,9)
Technique	210 (218)	12 (9)	5,4 (4,0)
Administrative	69 (53)	12 (9)	14,8 (14,5)
Soutien administratif	91 (94)	214 (207)	70,2 (68,6)
Exploitation	1366 (1371)	3 (3)	0,2 (0,2)
Autres	1 (5)	2 (2)	66,7 (28,6)

Commentaires sur les progrès

Le ministère a fait un relevé de toutes ses employées afin de connaître leur intérêt pour des postes non traditionnels. Trois femmes de la catégorie du soutien administratif ont suivi une formation pour le poste de conductrice à tout faire, d'agente du personnel et d'agente d'exécution des règlements régissant les véhicules commerciaux, et ce après avoir manifesté leur intérêt pour ces domaines.

Ainsi, le ministère a engagé pour la première fois une conductrice à tout faire sur une base permanente. Dans la catégorie technique, des femmes ont été engagées à titre de technicienne des travaux de génie et d'évaluatrice.

Dans la catégorie scientifique et professionnelle, le ministère a embauché une rédactrice de précis. Dans la catégorie administrative, le ministère a nommé pour la première fois une agente principale d'administration par suite d'un exercice de reclassification, en plus de nommer une troisième agente d'administration, ce qui porte la représentation féminine dans ces classes à 3,4 % et à 11,5 % respectivement. Une femme a occupé pendant une longue période un poste par intérim à titre de directrice de la Division des politiques des transports et des communications.

Le ministère a créé une affiche pour inciter les femmes à envisager la perspective d'occuper un emploi non traditionnel au sein du ministère et de faire une demande à cet égard. Cette affiche a été diffusée dans l'ensemble de la province et a suscité de très bonnes réactions chez les femmes.

Ministère du Travail

(Les statistiques pour 1986 sont indiquées entre parenthèses)

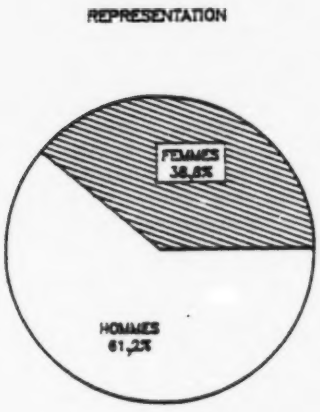

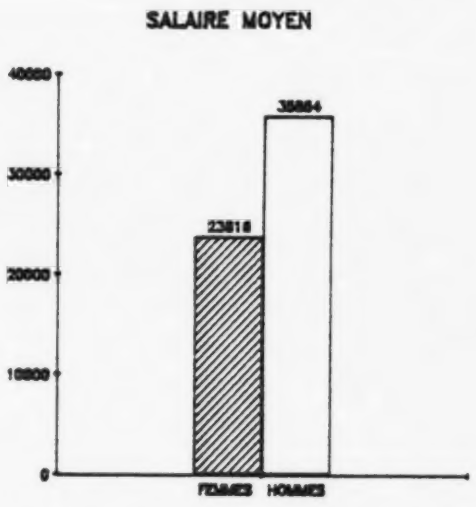

Nombre total d'employé(e)s - 206 (203)
Femmes - 80 (78)
Hommes - 126 (125)

Le salaire des femmes correspond à 66,4 % (71,5) de celui des hommes.

Représentation selon la catégorie professionnelle (1987)

Catégorie professionnelle	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Scientifique et professionnelle	7 (9)	9 (10)	56,3 (52,6)
Technique	1 (0)	0 (0)	00,0 (00,0)
Administrative	22 (17)	(9)	29,0 (34,6)
Soutien administratif	2 (3)	55 (51)	96,5 (94,4)
Autres	94 (95)	7 (8)	6,9 (7,8)

Commentaires sur les progrès

Dans la catégorie administrative, deux femmes ont occupé par intérim et à court terme le poste d'agente principale d'administration. Une directrice a participé à un programme d'échange avec un autre directeur opérationnel dans le cadre de la promotion de carrière. Une femme de la catégorie du soutien administratif a été détachée à un poste d'agente des droits de la personne. Le ministère a favorisé la formation de onze femmes dans des secteurs comme la gestion et la supervision. Au profit de la diversification du travail, le ministère a créé un poste à temps partagé à la demande des titulaires en place. Un employé a été désigné pour assurer une surveillance et voir à la mise en oeuvre du Programme d'égalité en matière d'emploi au sein du ministère.

RAPPORTS ET TABLEAUX STATISTIQUES

A. Dans l'ensemble de la Fonction publique

B. Par ministère

Les statistiques figurant dans les tableaux suivants ont été établies pour l'année civile, et elles s'appliquent aux employé(e)s permanent(e)s de la Fonction publique. Elles ont été communiquées au Bureau du contrôleur par les ministères mêmes.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 1

NOMBRE D'EMPLOYÉ(E)S PERMANENT(E)S DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
DE DÉCEMBRE 1980 A DÉCEMBRE 1987

Année	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Total
1987	5 840	3 488	9 328
1986	5 927	3 635	9 562
1985	5 851	3 479	9 330
1984	5 894	3 486	9 380
1982	5 902	3 416	9 318
1980	5 665	3 156	8 821

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 2

ÂGE MOYEN ET ANNÉES DE SERVICE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE
31 DÉCEMBRE 1986 ET 31 DÉCEMBRE 1987

CATÉGORIE	ÂGE MOYEN				MOYENNE DES ANNÉES DE SERVICE **			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	1987	1986	1987	1986	1987	1986	1987	1986
Scientifique et professionnelle	42	42	38	38	12	12	8	8
Technique	42	42	36	36	14	14	8	9
Administrative	44	44	38	38	13	13	9	9
Soutien administratif	40	42	37	37	10	10	10	10
Exploitation	46	46	39	41	11	11	10	9
Autres *	47	46	39	38	11	10	9	9
Pour l'ensemble	44	44	38	38	12	12	9	9

* La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'il est indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

** Le service au sein de la Fonction publique signifie un emploi continu à partir de la date à laquelle débute une période de travail ininterrompue, y compris les absences dues à des congés autorisés et à une cessation de service conditionnelle. Une interruption de service à partir de laquelle il faut recommencer à calculer la date, selon les règlements applicables aux employé(e)s non syndiqué(e)s, est une période de 45 jours ou plus, ou toute période définie dans les conventions collectives, à l'exclusion des périodes pendant lesquelles les employé(e)s saisonniers(ières) sont sans travail.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 3

RÉPARTITION DES EMPLOYÉ(E)S DANS LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
AU 31 DÉCEMBRE 1984, 1986, 1987

CATÉGORIE	déc. 1987 Tous les hommes (%)	déc. 1987 Toutes les femmes (%)	déc. 1986 Toutes les femmes (%)	déc. 1984 Toutes les femmes (%)
Scientifique et professionnelle	23,8	25,3	24,5	23,7
Technique	14,4	1,8	1,5	1,6
Administrative	13,8	7,6	6,1	5,2
Soutien administratif	6,9	57,6	57,7	59,4
Exploitation	37,3	4,7	5,9	7,7
Autres *	3,8	3,0	4,2	*

* Les données ne sont pas disponibles pour 1984. La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE
TABLEAU 4

LA FONCTION PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
REPRÉSENTATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE
AU 31 DÉCEMBRE 1980, 1982, 1984, 1986 ET 1987

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	1980		1982		1984		1986		1987	
	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes	% Hommes	% Femmes
Scientifique et professionnelle	67,7	32,3	64,9	35,1	63,7	36,3	61,4	38,6	61,1	38,9
Technique	93,1	06,9	94,4	05,6	94,0	06,0	93,9	6,1	93,1	6,9
Administrative	84,4	15,6	81,6	18,4	78,0	22,0	76,0	24,0	75,4	24,6
Soutien administratif	17,1	82,9	15,8	84,2	16,4	83,6	16,2	83,8	16,6	83,4
Exploitation	88,2	11,8	88,9	11,1	89,2	10,8	91,2	8,8	93,0	7,0
Autres*	*	*	*	*	*	*	66,5	33,5	67,7	32,3
TOTAL	64,0	36,0	63,2	36,8	62,8	37,2	62,0	38,0	62,6	37,4

* Les données ne sont pas disponibles avant 1985. La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 5

REPRÉSENTATION PAR CATÉGORIE PROFESSIONNELLE ET GROUPE D'EMPLOI
AU 31 DÉCEMBRE 1984, 1986, 1987

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1987				Représentation		
	Hommes		Femmes		1987 Femmes %	1986 Femmes %	1984 Femmes %
	(Les données de 1986 sont entre parenthèses)						
CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE							
Médecine et art dentaire	13	(13)	2	(2)	13,3	13,3	13,0
Sciences infirmières	3	(2)	209	(222)	98,6	99,1	99,5
Sciences physiques	51	(52)	7	(8)	12,1	13,3	10,3
Richesses naturelles *	45	(45)	1	(1)	2,2	2,2	0,0
Planification et ressources	190	(213)	99	(114)	34,3	34,9	30,7
Éducation (enseignant)	404	(409)	157	(149)	28,0	26,7	26,6
Éducation (non-enseignant)	128	(105)	31	(27)	19,5	20,5	21,5
Génie, arpentage et architecture **	134	(141)	7	(6)	5,0	4,1	1,5
Réadaptation et thérapie	300	(320)	345	(339)	53,5	51,4	46,6
Loisirs et culture	20	(22)	6	(6)	23,1	21,4	16,7
Agriculture	73	(68)	18	(16)	19,8	19,0	14,9
Médecine vétérinaire	26	(26)	2	(2)	7,1	7,1	4,2
SOMMAIRE	1387	(1416)	884	(892)	38,9	38,6	36,3

* Autrefois appelé Sciences forestières
** Autrefois appelé Ingénieur et architect

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1987				Représentation		
	Hommes		Femmes		1987 Femmes %	1986 Femmes %	1984 Femmes %
	(Les données de 1986 sont entre parenthèses)						
CATÉGORIE TECHNIQUE							
Personnel médical et personnel de laboratoire	7	(6)	13	(10)	65,0	62,5	64,7
Dessin et arts graphiques	52	(51)	6	(5)	10,3	8,9	10,9
Travaux de génie	297	(293)	14	(13)	4,5	4,2	4,0
Services de ressources	308	(315)	4	(3)	1,3	0,9	1,6
Inspection technique	179	(189)	25	(24)	12,3	11,3	9,4
Brevet industriel *							
SOMMAIRE	843	(854)	62	(55)	6,9	6,1	6,0
CATÉGORIE ADMINISTRATIVE							
Services administratifs **	808	(701)	264	(221)	24,6	24,0	22,0
SOMMAIRE	808	(701)	264	(221)	24,6	24,0	22,0
CATÉGORIE DU SOUTIEN ADMINISTRATIF							
Commis aux écritures et aux règlements	261	(276)	962	(1047)	78,7	79,1	76,9
Patrouille routière	98	(86)	4	(3)	3,9	3,4	5,9
Secrétariat	4	(4)	930	(930)	99,6	99,6	99,8

* Les données relatives à ce groupe ne sont pas encore programmées dans la catégorie technique.

** L'augmentation du nombre d'hommes dans cette catégorie est due en partie à la reclassification aux services correctionnels de postes qui étaient classés dans les groupes Réadaptation et thérapie et Services d'établissement.

TABLEAU 5 (suite)

CATÉGORIE/ GROUPE	Nombre d'employé(e)s 1987				Représentation		
	Hommes		Femmes		1987 Femmes %	1986 Femmes %	1984 Femmes %
	(Les données de 1986 sont entre parenthèses)						
Mécanographie, polycopie et traitement des données	36	(37)	52	(55)	59,1	59,8	65,5
Sténographes judiciaires	2	(2)	62	(61)	96,9	96,8	95,1
SOMMAIRE	401	(405)	2010	(2096)	83,4	83,8	83,6
CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION							
Services d'établissement	89	(100)	36	(45)	28,8	31,0	37,7
Soins en établissement	263	(272)	117	(161)	30,8	37,2	40,5
Manoeuvres et personnes de métier	1708	(1855)	9	(9)	0,5	0,5	0,7
Manoeuvres et personnes de métier (surveillance)	122	(119)	0	(0)	0,0	0,0	0,0
SOMMAIRE	2181	(2227)	163	(215)	7,0	8,8	10,8
CATÉGORIE AUTRES	220	(306)	105	(154)	32,3	33,5	***
TOTAL	5840	(5927)	3488	(3635)	37,4	38,0	37,2

*** Les données ne sont pas disponibles pour 1984. La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE

TABLEAU 6

SALAIRE ANNUEL MOYEN PAR CATÉGORIE ET GROUPE D'EMPLOI
AU 31 DÉCEMBRE 1984, 1986, 1987

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES par rapport à celui des hommes		
	Hommes $	Femmes $	%	%	%
	1987		1987	1986	1984
CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET PROFESSIONNELLE					
Médecine et art dentaire	78 494	75 036	95,5	99,1	89,7
Sciences infirmières	23 998	29 796	124,1	107,7	104,6
Sciences physiques	39 104	35 802	91,5	82,6	77,5
Ressources naturelles	33 712	29 536	80,4	75,8	*
Planification et ressources	39 390	35 828	90,9	89,2	89,1
Éducation (enseignant)	35 776	32 214	90,0	91,9	89,5
Éducation (non-enseignant)	45 370	42 458	93,5	95,8	96,8
Génie, arpentage et architecture	42 146	34 216	81,1	79,0	85,2
Réadaptation et thérapie	31 954	27 664	86,5	88,2	88,4
Loisirs et culture	35 074	36 608	104,3	102,8	98,6
Agriculture	39 026	36 166	92,6	91,2	95,3
Médecine vétérinaire	46 878	45 448	96,9	97,3	91,4
POUR L'ENSEMBLE	37 830	30 914	81,7	84,2	85,1

* Aucune femme ne faisait partie du groupe Ressources naturelles en 1984.

TABLEAU 6 (suite)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES par rapport à celui des hommes		
	Hommes $	Femmes $	%	%	%
	1987		1987	1986	1984
CATÉGORIE TECHNIQUE					
Personnel médical et personnel de laboratoire	28 288	27 742	98,0	95,1	96,8
Dessin et arts graphiques	24 674	23 452	95,0	95,8	95,3
Travaux de génie	28 808	25 688	89,1	88,5	80,9
Services des ressources	26 572	22 620	85,1	82,2	90,7
Inspection technique	32 682	27 976	85,6	84,5	90,7
POUR L'ENSEMBLE	28 548	26 624	93,2	93,0	93,3
CATÉGORIE ADMINISTRATIVE					
Services administratifs	42 250	35 490	84,0	83,5	86,2
CATÉGORIE DU SOUTIEN ADMINISTRATIF					
Commis aux écritures et aux règlements	24 518	21 580	88,1	86,6	85,5
Patrouille routière	27 170	26 780	98,6	98,0	98,1
Secrétariat	16 250	17 966	110,9	101,9	95,1
Mécanographie, polycopie et traitement des données	23 946	19 084	79,7	81,3	79,4
Sténographes judiciaires	22 282	21 918	98,4	98,5	98,7
POUR L'ENSEMBLE	23 012	19 864	79,4	81,0	80,9

TABLEAU 6 (suite)

	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES par rapport à celui des hommes		
	Hommes $	Femmes $	%	%	%
	1987		1987	1986	1984
CATÉGORIE DE L'EXPLOITATION					
Services d'établissement	18 382	17 550	95,5	96,8	93,5
Soins en établissement	23 686	20 904	88,3	86,0	87,8
Manoeuvres et personnes de métier	21 736	21 918	100,9	101,9	95,6
Manoeuvres et personnes de métier (surveillance)	25 714	-	-	-	-
POUR L'ENSEMBLE	22,074	20,254	91,8	90,7	88,2
CATÉGORIE AUTRES *					
	44 434	31 408	70,7	65,0	*
TOUTES LES CATÉGORIES					
	30 576	24 336	79,6	79,7	77,6

* Les données ne sont pas disponibles pour 1984. La catégorie Autres comprend les employé(e)s exclu(e)s et non syndiqué(e)s, tel qu'indiqué dans la Loi relative aux relations de travail dans les services publics, S. R. N. B. 1973, c. P-25.

DANS L'ENSEMBLE DE LA FONCTION PUBLIQUE
TABLEAU 7

REPRÉSENTATION PAR ÉCHELLE SALARIALE
AU 31 DÉCEMBRE 1984, 1986 ET 1987

Échelle salariale	déc. 1987 Hommes (nombre)	déc. 1987 Femmes (nombre)	déc. 1987 Femmes (%)	déc. 1987 Tous les hommes (%)	déc. 1987 Toutes les femmes (%)	déc. 1986 Toutes les femmes (%)	déc. 1984 Toutes les femmes (%)
Jusqu'à 9,999 $	4	25	86,2	0,1	0,7	00,0	0,0
10 000 $ - 14 999 $	5	95	95,0	0,1	2,7	01,9	4,3
15 000 $ - 19 999 $	492	1 184	70,6	8,4	33,9	37,6	50,7
20 000 $ - 24 999 $	1 825	985	35,1	31,3	28,2	28,4	18,1
25 000 $ - 29 999 $	973	413	29,8	16,7	11,8	13,0	16,4
TOTAL PARTIEL	3 299	2 702	45,0	56,5	77,5	80,9	89,5
30 000 $ - 34 999 $	838	436	34,2	14,3	12,5	13,6	6,4
35 000 $ - 39 999 $	694	195	21,9	11,9	5,6	02,8	2,5
40 000 $ - 44 999 $	438	76	14,8	7,5	2,2	01,7	1,2
45 000 $ - 49 999 $	246	46	15,8	4,2	1,3	00,7	0,2
50 000 - et plus	325	33	9,2	5,6	0,9	00,3	0,3
TOTAL PARTIEL	2 541	786	23,6	43,5	22,5	19,1	10,5
TOTAL	5 840	3 488	37,4	100,0	100,0	100,0	100,0

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 8

REPRÉSENTATION
AU 31 DÉCEMBRE 1987
(Les données de 1986 sont présentées entre parenthèses)

Ministère	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Affaires municipales et Environnement	224 (228)	119 (122)	34,7 (34,9)
Agriculture	213 (210)	100 (89)	31,9 (29,8)
Aide au revenu	116 (118)	233 (223)	66,8 (65,4)
Approvisionnement et Services	315 (300)	188 (173)	37,3 (36,6)
Bureau du contrôleur	35 (37)	57 (52)	62,0 (58,4)
Commerce et Technologie	67 (71)	37 (40)	35,6 (36,0)
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	86 (82)	100 (92)	53,8 (52,9)
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail	33 (36)	12 (9)	26,7 (20,0)
Conseil de gestion	42 (44)	69 (59)	62,2 (57,3)
Éducation	76 (75)	79 (76)	51,0 (50,3)
Enseignement supérieur et Formation	686 (650)	359 (315)	34,4 (32,6)
Finances	118 (123)	139 (132)	54,1 (51,8)
Justice	592 (593)	429 (410)	42,0 (40,9)
Pêches	67 (65)	34 (36)	33,7 (35,6)
Ressources naturelles et Énergie	665 (675)	158 (156)	19,2 (18,8)

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 8 (suite)

REPRÉSENTATION
AU 31 DÉCEMBRE 1987
(Les données de 1986 sont présentées entre parenthèses)

Ministère	Hommes (nombre)	Femmes (nombre)	Femmes (%)
Santé et Services communautaires	332 (315)	872 (820)	72,4 (72,2)
Secrétariat du Cabinet	20 (17)	19 (19)	48,7 (52,7)
Tourisme, Loisirs et Patrimoine	192 (190)	118 (116)	38,1 (37,9)
Transports	1 814 (1 835)	250 (238)	12,1 (11,5)
Travail	126 (125)	80 (78)	38,8 (38,4)

PAR MINISTÈRE

TABLEAU 9

SALAIRE MOYEN
AU 31 DÉCEMBRE 1986, 1987

MINISTÈRE	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES par rapport à celui des hommes	
	Hommes $	Femmes $	%	%
	1987		1987	1986
Affaires municipales et Environnement	35 230	21 944	62,4	64,3
Agriculture	35 594	24 076	67,6	68,0
Aide au revenu	32 916	22 178	67,4	69,4
Approvisionnement et Services	35 997	25 584	71,1	76,4
Bureau du contrôleur	38 974	21 840	56,0	58,8
Commerce et Technologie	44 902	25 584	57,0	57,4
Commission de l'alcoolisme et de la pharmacodépendance	26 988	24 752	91,7	95,1
Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail	37 986	26 026	68,5	71,9
Conseil de gestion	48 724	25 480	52,3	55,0
Éducation	44 902	26 598	59,2	60,7
Enseignement supérieur et Formation	34 476	26 468	76,8	79,0
Finances	34 034	22 880	67,2	68,9
Justice	31 018	23 478	75,7	72,4
Pêches	33 826	24 154	71,4	68,4

TALBEAU 9 (suite)

MINISTÈRE	SALAIRE ANNUEL MOYEN		SALAIRE MOYEN DES FEMMES par rapport à celui des hommes	
	Hommes $	Femmes $	%	%
	1987		1987	1986
Ressources naturelles et Énergie	27 170	20 332	74,8	77,7
Santé et Services communautaires	36 036	26 026	72,2	74,3
Secrétariat du Cabinet	51 428	30 212	58,7	58,6
Tourisme, Loisirs et Patrimoine	31 460	25 844	82,1	80,5
Transports	24 726	20 930	84,6	81,5
Travail	35 854	23 816	66,4	71,5

Annexe A

Responsabilités et rôles relatifs à l'égalité en matière d'emploi

En 1986, la Direction générale de la condition féminine a déposé à l'Assemblée législative un rapport général sur le statut professionnel des hommes et des femmes occupant un emploi dans la Fonction publique du Nouveau-Brunswick. Le Programme d'action positive a changé de nom à cette occasion, et il est devenu le Programme d'égalité en matière d'emploi. Le rapport faisait état d'une stratégie de mise en oeuvre du programme ainsi que d'un énoncé de principe qui décrit les responsabilités et rôles suivants à l'égard de l'action positive et de l'égalité en matière d'emploi.

- La Direction générale de la condition féminine est responsable de l'égalité en matière d'emploi. Elle doit notamment: recommander des lignes directrices à adopter en ce qui concerne le programme; surveiller la mise en oeuvre du programme et l'application de la politique établie à cet égard; recommander l'approbation ou le rejet des plans d'action des ministères; et rédiger un rapport annuel sur le statut des femmes dans la Fonction publique qui sera déposé à l'Assemblée législative.

- Le Conseil de gestion est responsable de la mise en oeuvre globale du Programme d'égalité en matière d'emploi. Il doit notamment: recueillir et approuver les plans d'action** des ministères; examiner, en collaboration avec la Direction générale de la condition féminine, les lignes de conduite relatives aux ressources humaines; et tenir à jour un système de données sur l'emploi qui doit satisfaire aux exigences de la Direction générale en ce qui concerne la surveillance et les rapports à présenter dans le cadre du programme.

- Les ministères, commissions et organismes de la Fonction publique sont responsables de la mise en oeuvre du Programme d'égalité en matière d'emploi, et ils doivent en rendre compte. Ils doivent notamment: élaborer des plans d'action précis assortis d'objectifs mesurables; rédiger un rapport annuel, et revoir leurs lignes de conduite et leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

* <u>L'action positive dans la Fonction publique du Nouveau Brunswick : pour une stratégie de changement</u>, mai 1986.

** Les plans d'action s'échelonnent sur trois ans et sont établis par les ministères pour fixer des buts numériques et des stratégies concrètes en vue d'augmenter la proportion des femmes dans les catégories, les groupes et les niveaux où elles sont sous-représentées.